



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 15 novembre 2018

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

MATCHS SENSIBLES

MATCH 20935745 Buceenne – Brie Est en U17 D3B du 18.11.2018

La Commission,

Après étude de la demande du club de Buceenne suite à un contentieux entre un dirigeant de Brie Est, ancien du club de la Buceenne, et le club de la Buceenne,
Considérant qu'après contact avec les 2 Présidents, le club de Brie Est s'est engagé à ce que ce dirigeant ne soit pas présent au match,
Considérant que le Président de Brie Est sera présent au match,
Considérant néanmoins, qu'il y a lieu de nommer des officiels sur cette rencontre afin de minimiser les risques,

Décide de nommer 1 arbitre officiel et un délégué à la charge des 2 clubs.

MATCH 20497129 Gretz Tournan – Brie Est en Seniors D1 du 18.11.2018

La Commission,

Après étude du dossier suite aux incidents de la saison passée,
Considérant qu'après contact avec les 2 Référents Sécurité des deux clubs,
Considérant que les deux clubs ont changé d'éducateurs,
Considérant que les deux clubs sont d'accords pour que le match ne fasse pas l'objet d'une déclaration de match sensible,
Considérant que cette rencontre est prévue avec 3 arbitres officiels et un délégué officiel,

Ne classe pas cette rencontre sensible.

Prochaine Réunion de la Commission jeudi 22 novembre à 19 heures à Montry